

Les écrits professionnels

Educateur spécialisé

Introduction

Le fonctionnement des établissements et des services du secteur médico-social génère au quotidien et selon des périodicités plus larges (semaine, mois, trimestre, année) des échanges d'informations dont certains passent par de l'écrit.

L'éducateur spécialisé aura donc, tout le long de son implication professionnelle, à utiliser cette pratique et se familiariser avec elle, à se l'approprier.

Cette pratique de l'écriture professionnelle peut prendre place dans le cadre des échanges avec des membres de l'équipe et de l'encadrement, avec les familles, avec l'usager, mais également en rapport avec les différents partenaires, les prescripteurs institutionnels et les responsables du secteur judiciaire.

Avant d'aborder par catégories ces différents écrits, on peut rappeler que l'acte d'écriture peut poser certains problèmes aux pratiquants. Cette méfiance à l'égard de l'écrit provient de plusieurs sources. La crainte de ne pas être conforme à l'attente réglementaire attendue dans l'établissement, le fait d'engager sa personne dans une présentation de situation et de possibles jugements de valeurs, le fait de ne pas être à l'aise avec la question de l'orthographe et du vocabulaire approprié, en sont quelques exemples.

Il est donc important de s'accoutumer à cette pratique et la considérer, non comme une obligation fastidieuse mais comme un instrument de médiation entre soi et les autres, une contribution qui permettra un certain recul sur la relation éducative.

Les écrits utilisés dans le cadre du travail social peuvent se classer en plusieurs registres.

La loi du 22 2002 structure une grande partie du fonctionnement des établissements et des services et oblige ceux-ci à produire un certain nombre d'écrits auxquels l'ES, à des degrés divers, se trouvera associé.

- **Le projet d'établissement.**

Renouvelé obligatoirement tous les cinq ans, ce document rappelle les missions et les valeurs de l'établissement et du service, ainsi que les moyens mis en place pour y parvenir. Il détaille également le fonctionnement quotidien, du point de vue des échanges entre les équipes, comme la nature des différentes réunions de service et les modes de transmission.

Dans le principe, l'ensemble des professionnels présent est associé à sa conception et formalisation, au moyen de réunions de groupes de professionnels, ou par service. A cette occasion, l'ES est invité à faire des propositions par écrit quant aux valeurs et au périmètre de sa fonction et à donner, de façon plus globale, son avis sur un certain nombre de thèmes liés à la pratique professionnelle, comme la question de l'intimité, la vie affective, la liberté d'aller et venir....

On voit donc que la contribution des professionnels passe par de l'écrit, sous forme de petites synthèses contributives sur un thème particulier (accompagnement de fin de vie, respect de la confidentialité, à titre d'exemple...) Il importe de pouvoir rédiger ces notes qui contribueront à la discussion collective autour du fonctionnement de l'établissement.

- **Le projet de service**

Il s'agit là de définir les buts et l'utilisation des moyens, à l'attention d'une population d'usager plus spécifique, soit par leur âge, leurs caractéristiques ou leurs troubles, accompagnée dans l'établissement ou le service. A titre d'exemple, dans un IME, un service peut être plus particulièrement dédié aux savoirs sociaux et à la pré - professionnalisation des jeunes tandis qu'un autre accompagnement de très jeunes enfants autistes portera sur l'acquisition des savoirs plus fondamentaux. (corps, langage, image de soi...). Lors de la conception et de la formalisation du projet de service, l'ES sera conduit à formuler des propositions par écrit, de façon parfois plus précise que dans le cadre général du projet d'établissement.

A titre d'exemple, il peut s'agir de définir la mise en place d'ateliers et de médiations, de présenter de façon pratique des options éducatives, comme le thème du repérage dans l'espace et dans le temps, de façon argumentée et en se référant à des disciplines (psychologie, sciences de l'Education ..)

L'actualisation du projet de service peut ne pas attendre le calendrier du projet d'établissement et s'insérer en cours d'année.

- **Evaluation interne et externe**

Cette évaluation ne vient pas interférer avec le Projet d'établissement mais prend appui sur lui. Elle est également issue des prescriptions de la Loi du 2.2.2002.

Tous les cinq à six ans, son but consiste à permettre aux professionnels d'évaluer, tout d'abord en interne, la qualité du fonctionnement général de l'établissement ou du service, en lien avec ses missions, ses buts et les moyens mis en œuvre. Cette évaluation porte sur l'ensemble des domaines- accompagnement éducatif, de soin scolaire, échanges entre les équipes et l'encadrement, place des usagers, vie matérielle (permanence téléphonique, par exemple) accueil des services administratifs.

Là encore, on mesure que la contribution écrite de l'ES est importante, elle va s'inclure dans un document de référence qui pointe les écarts entre les objectifs annoncés, les pistes d'amélioration qui avaient été définies et la réalité actuelle. A titre d'exemple, les réunions de coordinations autour du projet personnalisé de l'utilisateur ne se sont peut-être pas encore mises en place correctement au moment où l'on procède à l'évaluation interne. Cette question peut faire l'objet d'une contribution, en vue d'améliorer ces rencontres.

De façon générale, l'évaluation interne est l'occasion pour les différents professionnels, d'exprimer leur point de vue, sous la forme d'un constat et d'une série de propositions d'amélioration. (Comment prendre en compte la question de l'argent de poche, comment gérer l'usage des portables...etc).

L'évaluation externe qui la suit est organisée par un organisme de formation extérieur qui va prendre appui sur les recommandations de l'évaluation interne mais, dans la plupart des cas, fera appel aux contributions des professionnels, au travers de réunions mais également de propositions écrites recueillies.

- **Le projet individuel ou projet personnalisé**

Egalement impulsé par la Loi du 2.2.2002, le projet individuel (la terminologie peut changer dans les établissements) est la pièce centrale de l'accompagnement de l'utilisateur. Sa fonction est de fixer des objectifs à l'équipe professionnelle, à partir d'un diagnostic des besoins et des compétences de la personne. Ce projet sera nourri des observations recueillies par les professionnels et peut faire l'objet de réactualisation selon la nécessité ou des calendriers fixés par l'institution.

L'élaboration de ce projet individuel est une co-construction avec la personne elle-même, en sollicitant sa collaboration et la compréhension des objectifs poursuivis. C'est un document auquel on va se référer très souvent entre professionnels et il importe qu'il soit documenté tout le long de l'année.

La première partie, dite de diagnostic, fera l'objet d'un écrit de la part de l'ES. Même si ce document, en tant que tel, ne sera pas versé à la rédaction finale, parfois faite par le cadre, il importe de pouvoir élaborer des notes. Ce diagnostic porte sur les caractéristiques de la personne, sa trajectoire et ses premières demandes. Dans ce cas, il s'agit de faire le point sur la situation de départ au moment de l'arrivée dans l'établissement ou le service. Ces notes peuvent comporter une anamnèse et prendre appui sur les premiers moments de séjour dans l'établissement.

La seconde partie consiste à souligner les besoins et les compétences de la personne. L'élaboration du projet individuel étant collective, chaque professionnel peut diagnostiquer plus précisément certains besoins. Pour autant, l'ES n'est pas limité à un domaine particulier et peut faire part de ses remarques quant à l'hygiène, la relation au corps ou le rapport au langage, à la vie en groupe ou aux relations avec la famille.

Dans le cadre de cette contribution de l'ES au projet personnalisé, il importe de pouvoir prendre des notes synthétiques lors des observations et des premiers accompagnements de l'utilisateur et de les restituer, point par point, au moment des réunions avec les différents professionnels. C'est sur la base de ces remarques

synthétiques que l'ES peut argumenter ensuite quant aux choix, aux options à proposer. Travailler la relation aux adultes, ou sur l'estime de soi, ou sur des savoirs pragmatiques, toutes ces options prises dans le cadre du projet personnalisé devront être argumentées par écrit.

- **Réunion de service, réunion de synthèse, journal de bord**

Ces écrits préparent les réunions régulières autour de situation (le bilan d'un stage de découverte pour un postulant) ou autour du suivi hebdomadaire ou mensuel relatif à un usager accompagné dans le service. Ces réunions peuvent impliquer d'autres professionnels, comme dans le cas de l'AEMO, où leur avis viendra éclairer les professionnels impliqués, par exemple, dans des visites au domicile des familles.

Là encore, la prise de note relative aux constats et choix opérés, et le recueil du point de vue des collègues passent par l'écrit.

Bien que pouvant relever de l'écrit personnel, le journal de bord reste un outil intéressant pour y consigner des faits mais également des ressentis, à retravailler plus tard. Exemple : dans le cadre du Foyer occupationnel, des professionnels se mettent à prendre des notes à propos des informations biographiques, relatives à la vie passée des résidents et données par les uns et les autres, visiteurs de passages, bribes de souvenirs avec d'anciens collègues. . Ces informations rassemblées permettent de mieux comprendre certains comportements.

Bibliographie relative aux écrits professionnels

- Bouquet Brigitte, « Diversité et enjeux des écrits professionnels », *Vie sociale*, 2009/2 (N° 2), p. 81-93. DOI : 10.3917/vsoc.092.0081. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-2-page-81.htm>
- Bouquet Brigitte, Riffault Jacques, « Introduction », *Vie sociale*, 2009/2 (N° 2), p. 5-10. DOI : 10.3917/vsoc.092.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-2-page-5.htm>
- Crognier Philippe, « Écrire ses pratiques en travail social : De l'insécurité scripturale au saisissement de l'écriture », *Vie sociale*, 2009/2 (N° 2), p. 95-107. DOI : 10.3917/vsoc.092.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-2-page-95.htm>
- Crognier Philippe, « Écrire ses pratiques en travail social : De l'insécurité scripturale au saisissement de l'écriture », *Vie sociale*, 2009/2 (N° 2), p. 95-107. DOI : 10.3917/vsoc.092.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-2-page-95.htm>
- Deshayes Fabien, « Les écrits professionnels au prisme de la transparence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/3 (n° 61), p. 45-52. DOI : 10.3917/lcd.061.0045. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2014-3-page-45.htm>
- Veniard Marie, « Manifestations discursives de l'identité professionnelle des éducateurs spécialisés », *Langage et société*, 2016/2 (N° 156), p. 77-96. DOI : 10.3917/lis.156.0077. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2016-2-page-77.htm>
- Revue d'anthropologie relative à la technique
Yann Philippe Tastevin et Annabel Vallard, « Contre la méthode, tout contre ! », *Techniques & Culture* [En ligne], 71 | 2019, mis en ligne le 11 juin 2019, consulté le 23 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/tc/11932>

